

BULLETIN MUNICIPAL

Juillet 2012

SAINT-LANNE



SOMMAIRE

Le Mot du Maire	1
Les Finances.....	2
<i>Le Compte Administratif 2011.....</i>	<i>2</i>
<i>Le Budget Primitif 2012</i>	<i>3</i>
<i>La Fiscalité Directe Locale</i>	<i>3</i>
Les Réalisations 2011	5
<i>La Dénomination des Voies.....</i>	<i>5</i>
<i>Le Réseau Électrique.....</i>	<i>5</i>
<i>Le Secrétariat de Mairie.....</i>	<i>5</i>
<i>Le Foyer</i>	<i>6</i>
<i>La Voirie non Goudronnée</i>	<i>6</i>
Les Projets pour 2012... et les Années à Venir	7
<i>L'Office du Foyer</i>	<i>7</i>
<i>Voirie non Goudronnée</i>	<i>7</i>
<i>Le Cimetière</i>	<i>7</i>
<i>L'Esplanade de la Mairie.....</i>	<i>7</i>
<i>L'Ancienne Mairie.....</i>	<i>7</i>
A Propos de.....	9
<i>L'Obligation d'Élagage des Branches d'Arbres au Droit des Lignes Téléphoniques.....</i>	<i>9</i>
<i>Par grand froid, protégez votre compteur et vos canalisations du gel.....</i>	<i>9</i>
<i>Le Frelon Asiatique</i>	<i>10</i>
<i>Le Téléthon 2011</i>	<i>11</i>
<i>L'Antenne Wimax</i>	<i>12</i>
<i>Prévention de la Canicule Estivale</i>	<i>13</i>
<i>L'Eco-chèque Logement Midi-Pyrénées.....</i>	<i>13</i>
<i>Rappel sur le Recensement Militaire.....</i>	<i>14</i>
<i>Le Ramassage des Ordures Ménagères.....</i>	<i>14</i>
Vie du Village.....	15
<i>État Civil</i>	<i>15</i>
<i>Aménagement de l'Espace et du Territoire</i>	<i>15</i>
<i>Dates à retenir.....</i>	<i>15</i>
un peu d'histoire.....	16

LE MOT DU MAIRE

Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), conçu dans le cadre de la Réforme des Collectivités Territoriales et prévu être finalisé au 31 décembre 2011, accuse un retard certain dans sa mise en place.

Quasi unanimement repoussée dès le départ par de nombreux élus, tant au plan national que local, la Réforme s'est vue « retoquée » par le nouveau Sénat, en octobre 2011. L'échéance de l'élection présidentielle du printemps 2012, en a également temporisée le déroulement.

Aujourd'hui, le SDCI reprend son chemin.

Les Communautés de Communes du Val d'Adour de MAUBOURGUET, des Castels de LASCAZERES et du Madiranais, la nôtre, par décision du Préfet, appartiennent désormais au même périmètre communautaire.

Le 5 juin 2012 une réunion regroupant les 19 maires des deux cantons a permis d'établir un premier contact. Il reste désormais à définir les compétences que ce regroupement communautaire voudra inscrire dans ses statuts.

Des séances de travail périodiques sont déjà régulièrement envisagées d'ici à la fin de l'année. Un gros chantier en perspective.

En novembre et décembre derniers, les panneaux de dénomination des voies de la commune ont tous été placés. Les numéros des maisons ont, quant à eux tous fait l'objet d'une concertation avec les propriétaires. Certains d'entre eux ont souhaité poser la plaque eux-mêmes. Il serait bon que chacun s'acquitte de cette mise en place sans trop de délai.

Au cours de l'année écoulée la commune a vécu plusieurs moments de grande tristesse. D'abord, fin novembre, un accident de la circulation a coûté la vie à une automobiliste, au niveau de la réserve d'irrigation de Monsieur Oulié. Cette dame travaillait depuis peu à la Maison de retraite de Castelnau Rivière Basse. Ses collègues de travail ont tenu à marquer le funeste lieu d'un bouquet souvenir. En avril Monsieur Raoul REY-VIGNAU nous a quittés, et puis dernièrement Madame Margot DUPOUY et Madame Joffrette BOUSQUET. Souvenons-nous d'eux.

Bonne lecture de ce bulletin. Entouré du Conseil Municipal je souhaite à ceux qui partiront, de bonnes vacances et à ceux qui restent un bel et bon été.

Jean-Pierre DEFAY

LES FINANCES

Le Compte Administratif 2011

en €

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		BILAN	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Report 2010		120 946,93	11 767,92			109 179,01
opérations de l'exercice	62 396,20	71 738,90	74 403,70	52 292,51	12 768,49	
TOTAL	62 396,20	192 685,83	86 171,62	52 292,51		96 410,52
Restes à réaliser à reporter au Budget 2012						
Résultat cumulé au 31/12/2011		130 289,63	33 879,11			96 410,52

En séance ordinaire du 13 avril 2012, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a arrêté les résultats définitifs suivants :

- Excédent de fonctionnement : 130 289,63 €
- Déficit d'investissement : 33 879,11 €

Le Conseil Municipal a voté les affectations suivantes :

- Résorption obligatoire du déficit d'investissement pour 33 879,11 €
- Report de l'excédent de fonctionnement au budget primitif 2012, soit 96 410,52 € en recettes de fonctionnement.

Le Budget Primitif 2012

TTC en €

<i>FONCTIONNEMENT</i>			
RECETTES		DEPENSES	
Excédent 2011	96 410,00		
Produits des services	50,00	Charges à caractère général	58 922,00
Impôts et taxes	23 687,00	Charges de gestion courante	29 488,00
Dotations et Participations	40 161,00	Dépenses imprévues	3 000,00
Autres produits	100,00	Charges exceptionnelles	300,00
		Charges financières	940,00
		Atténuations de produits (reversement GIR)	15 226,00
		Autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement	52 532,00
TOTAL	160 408,00	TOTAL	160 408,00
<i>INVESTISSEMENT</i>			
RECETTES		DEPENSES	
Subventions d'investissement	9 400,00	Emprunt	2 934,00
FCTVA	3 000,00	Foyer	3 600,00
Résorption déficit 2010	33 879,00	Église/Cimetière	10 000,00
Virement section fonctionnement	52 532,00	Lignes électriques	1 400,00
		Aménagement village	7 000,00
		Matériel de Bureau	500,00
		Voirie	14 998,00
		Autres	500,00
		Solde d'exercice 2011	33 879,00
		Rénovation ancienne Mairie	24 000,00
TOTAL	98 811,00	TOTAL	98 811,00

La Fiscalité Directe Locale

Lors de demande de subventions, les partenaires financiers sont sensibles à l'effort fiscal fait par les municipalités, aussi, pour l'exercice 2012, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'augmenter sensiblement les taxes locales, soit une hausse de 3 %.

Ainsi les taux pour 2012 sont fixés:

- la taxe d'habitation10,15 %
- la taxe foncière sur le bâti.....0,76 %

- la taxe foncière sur le non bâti de 10,41 %
- CFE (cotisation foncière des entreprises) 17,39 %

Concrètement, ces taux permettent d'attendre des ressources pour 24 137 €, sachant qu'il faudra restituer 15 226 € au titre du FNGIR (Fonds National de Garantie de Ressources),

	Bases notifiées €	Taux Communauté de Communes	Taux Commune	Produit communal attendu €
Taxe habitation	179 218	2,49%	10,15 %	18 787
Taxe foncier bâti	114 118	3,17%	0,76 %	904
Taxe foncier non bâti	33 856	9,47%	10,41%	3 560
CFE	6 596		17,39%	886
TOTAL				24 137

Notre commune reçoit également des allocations compensatrices au titre de divers allègements :

- Taxe habitation :2 105 €
 - Taxe foncière :1 536 €
 - CFE :224 €
- Soit un total d'allocations de3 865 €**

Le total des ressources fiscales de la commune pour l'exercice 2011 s'élève donc à :

$$\begin{aligned}
 & 24\ 137\ € - 15\ 226\ € + 3\ 865\ € \\
 & = \\
 & \underline{\underline{12\ 776\ €}}
 \end{aligned}$$

Les taux d'imposition de la Communauté de Communes seront stables cette année.

LES REALISATIONS 2011

La Dénomination des Voies

Suite à la demande des services d'urgence et publics, à la réunion publique qui s'est tenue le 8 juin 2010, suivi de la séance du Conseil Municipal du 21 septembre 2010 et à une mise en place des panneaux, les routes de la commune sont dénommées.

Chaque maison a également reçu son numéro d'attribution.

La commune s'est chargée de prévenir les services du Cadastre, de la distribution du courrier, les Services de Secours 32 et 65 et l'Institut Géographique National.

Les habitants doivent prendre à leur compte, l'information des organismes leur assurant un service personnalisé (EDF, Télécom, assurances, impôts, ...) de ce changement.

Le Réseau Électrique

Nous avons déjà rapporté le renforcement de la ligne qui dessert le chemin des Coustaux, Route de Maumusson (maison de M. et Mme FRANÇOIS) réalisé en 2011. La commune devait participer à hauteur de 3 500 €.

Après actualisation, la part appelée sur fonds propres communaux est de 3 090 €.

Sur proposition du Syndicat Départemental d'Électrification, le poste 13 « le Balie » a été dernièrement renforcé avec l'implantation de poteaux supplémentaires le long de la route de Viella. Le montant de la dépense s'élevant à 14 000 €, la part communale est estimée à 1 400 €. Nous attendons le décompte définitif.

Une création de réseau en souterrain a été faite pour alimenter l'antenne Wimax. Les travaux se sont élevés à 19 482 €. L'ensemble de cette dépense a été pris en charge par la société AXIONE, service délégué par le Conseil Général 65 pour ces opérations.

L'éclairage du clocher de l'église a été redemandé pour le programme 2012, afin de mettre en valeur notre patrimoine communal.

Le Secrétariat de Mairie

Le photocopieur ayant de plus en plus de problèmes techniques, nous avons eu l'opportunité d'acquérir un copieur couleur, avec impression en A4 et A3, de 5 ans d'âge et de marque TOSHIBA, pour un coût de 657 € TTC.

Après consultation pour un produit identique neuf, le Conseil a décidé de se doter de cet outil qui nous permet désormais d'éditer, notamment, les bulletins municipaux en couleurs.

L'ordinateur a également été remplacé pour un montant TTC de 661 €, en raison d'évolution de version informatique et de capacité de mémoire et problèmes de disque dur.

En accord avec le Conseil, les anciens équipements ont été apportés aux Amis d'Emmaüs pour recyclage.

Le Foyer

Comme l'avait souhaité le Conseil, l'aménagement de l'office se poursuit.

L'investissement sur le neuf a été financé à hauteur de 66 % par le FAR (coût total 5 537 €).

Les utilisateurs du foyer ont, actuellement à leur disposition, un lave-vaisselle de collectivité à cycle rapide, une plonge avec douchette, une cuisinière inox semi-professionnelle, une table de préparation inox, un buffet de rangement inox, de la vaisselle de service et de repas pouvant être louée avec la salle.

A ces équipements, il convient d'ajouter l'acquisition d'occasion auprès de la famille Achilli, anciens restaurateurs à Cannet, d'une armoire réfrigérée à froid positif quasiment neuve.

La Voirie non Goudronnée

Une partie des chemins du Riou de la Serre et de La Poutge a été ré-empierrée aux endroits nécessaires. Les fossés les bordant ont été curés ou créés pour l'assainissement de ces voies.

En accord avec la Communauté de Communes du Madiranaise qui a la compétence voirie goudronnée, la Commune a fait réaliser un busage sur le côté droit de la voie communale n°11 (Chemin du Paradis), entre le croisement avec la D48 et la Maison Coulanné afin de permettre un élargissement, donc une circulation moins risquée pour les poids-lourds desservant les chais du Cru du Paradis.

L'ensemble de ces travaux a été effectué par l'entreprise Aquitaine Transports, moins disante, pour un montant avoisinant les 15 000 €.

La régularisation du Chemin de Menjarres est en cours. Certains propriétaires ont déjà formalisé les actes.

LES PROJETS POUR 2012... ET LES ANNEES A VENIR

L'Office du Foyer

Le Conseil souhaite parfaire cette année, l'aménagement de l'office en installant une table de préparation supplémentaire et un buffet de rangement également en inox ainsi qu'un évier.

Les instances d'État, régionales et départementales ont été sollicitées pour nous aider dans le financement.

Voirie non Goudronnée

Comme chaque année, la voirie non goudronnée sera prospectée afin de définir les priorités. Nos efforts devraient s'axer sur le nettoyage et l'élagage des abords de la partie empierrée du chemin de Pénas et le rechargement partiel des 150 derniers mètres de l'ancien tracé du chemin de la Poutge débouchant sur la route d'Aydie avec la création, sur l'un des côtés, d'un fossé d'écoulement.

Le Cimetière

En principe, au début de l'automne, un muret sera dressé entre les deux niveaux du cimetière afin d'éviter que les sépultures situées au pied du tertre supérieur ne soient couvertes de terre lors des pluies importantes.

L'Esplanade de la Mairie

Le Conseil a souhaité aménager le terre-plein actuellement sans véritable usage, situé sur le côté ouest de la Mairie.

Sa transformation en espace vert de repos, de détente voire de simple lieu de contemplation du magnifique paysage offert comportera la création de 2 terrains de pétanque éclairables le soir, un emplacement de pique-nique (une table et deux bancs fixes).

L'accès depuis la route sera limité par une barrière continue en rondins, les côtés perpendiculaires seront plantés d'une haie adaptée ne nécessitant qu'un entretien moyen – pousse rapide, peu gourmande en eau et taille aisée !! Quant au dernier côté, face aux vignobles et aux Pyrénées, il sera laissé libre.

Un accès stabilisé rejoignant la voie contournant la Mairie a été ouvert afin de permettre de gagner l'arrière de la salle des Fêtes lorsque la place de devant est utilisée.

L'Ancienne Mairie

Depuis plusieurs mois, et dans le cadre de la convention ATESAT passée avec la Direction Départementale du Territoire, une réflexion est menée quant au devenir de l'ancienne Mairie.

Les organismes de rénovation habituels (OPH, ...) n'étant pas intéressés par la réhabilitation de ce bâtiment, le Conseil a décidé de rester Maître d'Ouvrage et de procéder à la remise en état de ce patrimoine communal.

Une concertation a eu lieu avec la Trésorerie de rattachement afin de s'assurer de la faisabilité de ce projet.

La consultation des Maîtres d'œuvre, coordonnateurs SPS et Bureaux de Contrôle est en cours. La Commission se réunira début juillet.

Les demandes de subventions ont déjà été soumises au titre de 2012 car nous espérons commencer la stabilisation du bâtiment et la mise hors intempéries dès que possible.

A PROPOS DE.....

L'Obligation d'Élagage des Branches d'Arbres au Droit des Lignes Téléphoniques

Suite à la loi du 26 juillet 1996, la SA France Télécom n'est plus soumise à la servitude d'élagage.

En conséquence, il appartient aux seuls propriétaires riverains des lignes, de procéder, à leurs frais, à ces travaux d'élagage.

Ainsi, lors de la tempête Klaus de 2009, 10 % des pannes téléphoniques auraient pu être évitées si l'élagage avait été effectué régulièrement.

Nous appelons donc les administrés au strict respect de cette obligation d'entretien car il en va de la sécurité de tous.

Par grand froid, protégez votre compteur et vos canalisations du gel

La baisse importante des températures que nous avons connu cet hiver peut provoquer le gel des canalisations du réseau public ou de vos installations et entraîner des coupures d'eau. Aussi, voici quelques rappels... pour l'hiver prochain...

Vous n'avez plus d'eau et vos voisins sont dans le même cas ?

Il s'agit d'une rupture sur le réseau public provoquée par le gel. Prévenir directement VEOLIA (numéro de téléphone sur les factures d'eau = 0811 902 903).

Vous n'avez plus d'eau et vous êtes les seuls concernés ?

Vos installations sont gelées. Dans ce cas, une seule solution, vous devez dégeler votre compteur et les tuyaux apparents avec une source de chaleur douce comme un sèche-cheveux. N'utilisez en aucun cas de l'eau chaude ou une source de chaleur trop vive qui pourrait endommager votre compteur.

Quelles mesures à prendre pour éviter le gel et les dégâts de vos installations ?

Il est toujours temps de protéger votre compteur : de simples précautions peuvent vous éviter des dégâts matériels importants :

- Si votre compteur est à l'extérieur, utilisez du polystyrène pour l'isoler. Évitez absolument la paille, le textile, le papier, la laine de verre qui absorbent l'humidité et favorisent le gel des installations. Si votre compteur est situé à l'intérieur dans un local non chauffé, entourez vos installations avec une gaine isolante. Vous avez des tuyauteries à l'extérieur ? Pensez à vidanger le circuit et à fermer le robinet d'alimentation concerné pour éviter le gel.
- Le compteur est placé sous votre responsabilité. S'il est endommagé, l'intervention nécessaire pour le réparer ou le remplacer vous sera facturée.

-
- Protégez la tuyauterie intérieure de votre habitation exposée au froid (pièces ou logements inhabités, caves, résidences secondaires...)
 - Maintenez la température de ces pièces hors gel, isolez les conduites, et, si possible, coupez l'alimentation et purgez l'installation.
 - Soyez vigilants au moment du dégel sur les canalisations inutilisées de logements inhabités : les tuyaux gelés peuvent être endommagés et provoquer des fuites au moment du dégel.

Le Frelon Asiatique

Le 24 mars 2012, il a été créé par accord entre la ville de TARBES, le Conseil Général, le Syndicat des Apiculteurs, le Groupement Départemental de Défense Apicole et les Maires, une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 dénommée « Observatoire du Frelon Asiatique en Hautes Pyrénées ».

Cette association poursuit un double but :

- a) assurer une surveillance de l'expansion et de l'impact des colonies sur les milieux,
- b) adopter des moyens de lutte respectueux de l'environnement.

Les outils et les moyens mis en œuvre seront notamment :

- la cartographie de la localisation des nids,
- la mise à jour, la diffusion et la communication des analyses et données techniques et scientifiques,
- la définition et le test des protocoles de mise en œuvre d'une lutte adaptée et à l'impact le plus réduit possible sur l'environnement,
- la mutualisation des moyens techniques et humains,
- la recherche des financements.

Lors de la réunion du 24 mars 2012, il a été présenté aux participants deux modèles de lutte mis au point par des passionnés de la question.

La première réalisation se présentait sous la forme d'une canne en fibre de verre, allongeable jusqu'à une quinzaine de mètres de haut supportant en son extrémité une sorte de très grosse aiguille reliée par un tuyau souple à une bonbonne de gaz carbonique placée au sol.

La seconde réalisation émanait d'élèves de l'École Nationale d'Ingénieurs de TARBES. De la taille d'une grosse boîte à chaussures ou plus exactement d'une boîte de bottes, cet engin télécommandé, à quatre rotors, est un véritable drone. Ses très larges capacités permettent soit l'observation des nids par adjonction d'une caméra miniaturisée soit leur attaque par percussion grâce à un dard métallique et injection de gaz carbonique contenu dans une capsule embarquée.









Aux avantages indéniables de précision, d'efficacité et de sécurité pour les manipulateurs, il convient de prendre en compte :

- un prix sûrement élevé de la réalisation vraisemblablement assorti de délais importants de fabrication,
- et la nécessité absolue de former les agents utilisateurs.

Cependant, quelque sera le moyen utilisé il ne faut pas négliger ce fléau représenté par les frelons asiatiques. Le tableau suivant aidera chacun à mieux connaître le mode de vie de ce grand prédateur d'abeilles.

Le Cycle du frelon

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
		Phase N° 1									
			Phase N° 2								
						Phase N° 3					
									Phase N° 4		

Phase N° 1	<p>Piégeage des fondatrices 2010</p> <p>Les fondatrices sortent de leur refuge d'hiver, elles s'alimentent et chacune d'elles recherche un endroit pour construire un nid</p>		
Phase N° 2	<p>Recherche de nids primaires</p> <p>Le jeune nid est au départ sphérique avec une ouverture unique en dessous. La reine bâtit les premières cellules et pond des œufs qui donneront tous des ouvrières</p>		
Phase N° 3	<p>Recherche de nids secondaires</p> <p>La colonie se développe et le nid augmente de volume. Le nid est composé de bois pourris. La reine ne sort plus et se consacre à la ponte. Les ouvrières bâtissent et rapportent des proies pour nourrir le couvain et des substances sucrées pour les adultes restés au nid.</p>		
Phase N° 4	<p>La chasse aux fondatrices 2011</p> <p>Les sexués émergent du nid et s'envolent pour s'accoupler. Le nid est le plus souvent en haut d'un arbre, dans un buisson, sous les charpentes, rebords de toits, vérandas et même au sol. Les mâles et les ouvrières ne passent pas l'hiver et seules les futures reines survivent et cherchent un abri pour l'hiver. Le nid d'hiver est abandonné.</p>		

Le Téléthon 2011

Jusqu'en 2010, le long circuit de marche reliant chaque commune du canton se clôturait quasiment toujours par une arrivée tardive, en limite de sécurité pour les participants.

L'organisateur cantonal a donc proposé et obtenu, pour l'édition 2011, auprès du Bureau Départemental d'organisation, le fractionnement du Challenge de la Marche de l'Espoir en

3 tracés. Distinctement répartis sur 3 samedis matin, le dernier parcours devait être effectué le week-end du Téléthon.

Ce fut un succès.

45 marcheuses et marcheurs au total ont participé au Challenge. Aussi souvent que possible, ces itinéraires, compris entre 11 et 13 kilomètres, empruntaient de chemins de terre tout à fait agréables. Bien entendu la tradition de la commune-étape a perduré et de solides collations, en cours ou en fin de parcours attendaient chaque fois les randonneurs.

A priori la formule devrait être reconduite pour 2012, tout comme le repas du vendredi soir, la cérémonie de remontée des fonds le samedi soir suivie de la rencontre de hand-ball à la salle des sports de Madiran.

Au niveau cantonal, les fonds récoltés au profit de l'AFM et de la Recherche sur les maladies génétiques ont représenté la même somme qu'en 2010 soit un peu plus de 3 000 €. Quant aux dons de la commune ils se sont élevés à 200 €. Un grand merci aux donateurs.

L'Antenne Wimax

En ce mois de juillet 2012, la mise en fonctionnement de l'antenne Wimax érigée sur la commune est toujours ajournée.

Ce « gel » est le résultat de deux prises de position confirmées.

D'abord celle de la mobilisation soutenue du mouvement de contestation opposé à la mise en service de cette antenne.

Ensuite celle de la volonté annoncée de la représentante désignée de Monsieur le Président du Conseil Général, Madame Janine DUBIE, présidente de la Régie Hautes Pyrénées Numérique.

Ce statu quo ne pourra cependant pas durer, mais depuis le mois d'avril et ce jusqu'à la mi-juin, la période, à juste raison tournée vers les enjeux électoraux que vous connaissez, n'est guère propice à la discussion d'autres sujets. Il nous faudra donc attendre quelques semaines avant de pouvoir à nouveau présenter le sujet.

Il faudra que la commune détermine sa position face à la mise fonctionnement de cette antenne.

Pour ce faire, il faut que les Saint-Lannais puissent prendre position en connaissance de cause, aussi est-il prévu de :

- provoquer une réunion publique en présence de Madame Janine DUBIÉ,
- organiser un scrutin de consultation réservé aux habitants de SAINT-LANNE, sorte de référendum qui se déroulerait en mairie un dimanche matin,
- délibérer ensuite en Conseil Municipal la décision définitive qui sera transmise au Président du Conseil Général.

Il est donc nécessaire que le maximum de Saint-Lannaises et Saint-Lannais se sentent concernés autant par l'information que par la concertation. Nous comptons sur vous.

Prévention de la Canicule Estivale

Chaque année, l'État attire l'attention des collectivités sur la prévention et la gestion de la canicule estivale, notamment pour les personnes âgées et dites « à risques ».

Pour mémoire, les principales mesures de précautions sont les suivantes :

- Boire beaucoup d'eau,
- Ne pas faire d'efforts physiques intenses,
- Ne pas rester en plein soleil et ne pas sortir aux heures les plus chaudes,
- Maintenir le logement à l'abri de la chaleur.

En cas de problème, contacter immédiatement le 15.

Des brochures d'information sont à votre disposition en Mairie ou sur simple demande.

Pour en savoir plus, un numéro gratuit est à votre disposition : 0 800 06 66 66, ou bien le site internet : www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extremes .

En cas d'alerte Préfectorale, les élus prendront contact avec les personnes vulnérables afin de s'assurer que l'information, relayée par les médias, a bien été reçue.

L'Eco-chèque Logement Midi-Pyrénées

La Région Midi-Pyrénées a décidé lors de son Assemblée Plénière du 19 mai 2011 d'amplifier très largement « l'Eco-chèque logement Midi-Pyrénées » et d'en faire l'unique dispositif régional de soutien aux particuliers en matière d'amélioration énergétique de leur logement. Cette décision s'inscrit dans le cadre plus global du Plan Régional « Midi-Pyrénées Énergies 2011-2012 », qui affirme la volonté de la Région d'agir pour la maîtrise de l'énergie et l'efficacité énergétique.

L'objectif est d'attribuer 3 300 Eco-chèques logement par an à des propriétaires occupants sous condition de ressource (1 500 €) ou à des propriétaires bailleurs conventionnés avec l'Agence Nationale de l'Habitat (1 000 €) pour les accompagner à réaliser des travaux permettant d'atteindre un gain énergétique d'au moins 25%.

Plus avantageux qu'une subvention, l'Eco-chèque évite au bénéficiaire de faire l'avance de trésorerie, sa valeur venant en déduction du montant total (TTC) de la facture et la Région se chargeant de rembourser les professionnels partenaires du dispositif.

Pour plus d'information sur l'Eco-chèque logement vous pouvez consulter le www.midipyrenees.fr/ecocheque ou appeler au 0800 33 50 31 (numéro vert).

Rappel sur le Recensement Militaire

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile, dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire.

La Mairie délivre alors une Attestation de Recensement. Ce document sera réclamé lors d'inscription à tout examen, concours, permis...

Les jeunes sont ensuite convoqués avant leurs 18 ans, à la « Journée Défense et Citoyenneté ». Cette journée d'information permet de prendre contact avec la communauté militaire, son environnement, ses métiers... Elle sert également pour évaluer l'apprentissage des acquis fondamentaux de la langue française.

Le Ramassage des Ordures Ménagères

Val d'Adour Environnement informe les administrés que la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif prévue le mercredi 15 août 2012 sera remplacée par une tournée de substitution le **samedi 18 août 2012**.

VIE DU VILLAGE

État Civil

- Décès :
- Madame BAHLOUL Farida le 24/11/2011 à l'âge de 47 ans, suite à un accident de la circulation survenu au carrefour de la réserve d'irrigation de Monsieur OULIÉ.
 - Monsieur REY-VIGNAU Raoul le 25/03/2012 à l'âge de 91 ans.
 - Madame DUPOUY Marguerite née MAGENC le 18/06/2012 à l'âge de 79 ans.
 - Madame BOUSQUET Henriette née POUCHAN-LAMAYSOUETTE le 21/06/2012 à l'âge de 96 ans.

Bienvenue dans notre commune aux nouveaux Saint-Lannais :

- Janet et Nigel TEALE (qui ont acquis en novembre 2011 la Maison BATTEN, 190 chemin de Guillan).
- Zoheir CHERIF - MESSAOUDI et Sylvie MERLIN, (nouveaux propriétaires de la Maison BAILLOEUL, 1055 chemin de Pourquet).

Aménagement de l'Espace et du Territoire

Depuis juin 2011, 1 permis de construire et 1 certificat d'urbanisme ont été déposés et délivrés.

Dates à retenir

- Automne 2012 : Repas de Chasse
Janvier 2013 : Repas communal
Printemps 2013 : Soirée Théâtre organisée par le Comité des Fêtes
Juin 2013: Fête Locale organisée par le Comité des Fêtes

UN PEU D'HISTOIRE...

SAINT-LANNE

Selon le paléographe Jean Larcher, la branche des De Saint-Lanne, vivant vers 1500, aurait eu les armoiries unissant le souvenir des Abbés Lays (militaires chargés de la défense de notre frontière contre les Mahométans d'Espagne) et le lion d'or choisi par Noble Raymond Bernard de Saint-Lanne, décédé en 1501.

Primitivement région des « sen lanos » (cent landes) en Rivière-Basse, elle était traversée par la « poutge » ou voie romaine secondaire qui conduisait à Aire sur Adour.

Pour mieux surveiller ces cent landes, à la forme très allongées du nord-est au sud-est, et très resserrée en son milieu, les soldats de Jules César y construisirent un Campus important avec murs de pierres, fossés, etc...

Par la suite, ce campus servit de base au premier château érigé vers le XIème pour le Révérend Père Abbé Lay régional. (Celui-ci, étant doté de tous les honneurs et prérogatives d'un seigneur).

Puis les siècles passèrent, mais le souvenir des Abbés Lays subsista, selon l'usage, par une pierre gravée où la croix d'or était encadrée par la crosse et la mître des Prieurs.

Sources : Jean Védère, « Blasons et Armoiries des Hautes-Pyrénées », extraits parus dans la Nouvelle République, 1957, Archives Départementales de Tarbes.